

Comité de suivi de la licence

Enquête sur la mise en œuvre du LMD de 2002 à 2004

Afin d'éclairer ses travaux et de formuler des propositions en direction tant du ministre chargé de l'enseignement supérieur que des universités, le Comité de suivi de la Licence a souhaité dresser un tableau des différents dispositifs et pratiques pédagogiques qui accompagnent la mise en œuvre du LMD en licence, depuis la rentrée 2002.

Il a décidé, dans un premier temps de limiter le champ de l'enquête à celui des « formations de sciences et technologies » et « des lettres et langues ».

Par « formations de sciences et technologies », il convenait d'entendre aussi celles intitulées « sciences » ou « sciences, technologies et santé », incluant les STAPS. Les formations de « lettres et langues » comprenaient s'agissant des langues, à la fois les « langues étrangères appliquées » (LEA) et les « langues, littératures, civilisations étrangères » (LLCE).

L'enquête envoyée le 22 mars aux **59 établissements** concernés par la mise en œuvre du LMD en licence dans au moins l'un de ces deux domaines a fait l'objet à la date du 18 mai de réponses émanant de **46 établissements, soit 78 % des établissements concernés.**

Pour le domaine « Sciences et technologie » sur **53** réponses attendues, **39** ont été reçues, soit un taux de réponse de **74 %**.

Pour le domaine « lettres et langues », sur **45** réponses attendues, **32** ont été reçues, soit un taux de réponse de **71 %**.

Réponses aux questions sur la licence Sciences et Technologie

1 - Mise en place du LMD en cursus licence

Basculement progressif par année de licence :
7 universités

Année de mise en place de la licence

Mise en place en 2002 : **3 universités**

Mise en place en 2003 : **11 universités**

Mise en place en 2004 : **23 universités**

A la question posée sur le nombre de mentions ouvertes et sur le nombre d'étudiants inscrits dans la totalité du cursus licence : **36 universités ont répondu.** Aussi le nombre **moyen d'étudiants** par mention de licence s'échelonne de **20 étudiants à 1574.**

6 universités ont jusqu'à **100 étudiants** par mention

10 « de 101 à 200

5 « de 201 à 300

6 « de 301 à 400

5 « de 401 à 500

2 « de 501 à 900

2 « de 900 à 1574

2 - Dispositifs d'information et d'accueil

Mise en place de dispositifs d'information :

- en direction des lycéens et /ou des parents d'élève : 38 universités
- en direction des enseignants du second degré : 34 universités
- en direction des conseillers d'orientation 35 universités

Des dispositifs d'accueil ont été organisés par 38 universités soit 97 %

Dont

- semaine d'accueil pour 35 universités
- entretiens pour 21 universités
- conférences pour 22 universités

Autres dispositifs d'information et d'accueil pour 22 universités

3- L'accompagnement pédagogique de l'étudiant

Dans 33 universités, les étudiants ont bénéficié d'un dispositif de conseil pour choisir leur parcours.

Dans 34 universités, les étudiants ont bénéficié d'un dispositif de conseil pour choisir leurs unités d'enseignement.

Dans 31 universités, les étudiants ont bénéficié des deux dispositifs soit, dans 79 % des universités.

Une aide à la construction du projet personnel et professionnel a été mise en place dans 37 universités, soit 95 % des universités ayant répondu.

Dans 26 universités, cette aide est généralisée dans le domaine (67 % des universités ayant répondu).

Dans 26 universités elle est généralisée au niveau des mentions.

- Sous forme d'unité d'enseignement obligatoire dans 25 établissements
- Sous forme d'unité d'enseignement facultative dans 11 établissements
- Sous forme d'un dispositif de conseil obligatoire dans 5 établissements
- Sous forme d'un dispositif de conseil facultatif 14 établissements

34 universités sur 39 déclarent avoir nommé un directeur des études de 1^{ère} année

- pour le domaine de formation dans 11 universités
 - pour chaque mention de licence dans 16 universités
 - pour chaque parcours dans 11 universités
- (Des universités ont fait plusieurs réponses)
- autre formule dans 3 autres cas

29 universités déclarent avoir mis en place des dispositifs de soutien aux étudiants en difficultés.

Un ou des enseignants référents ont été mis en place dans 25 universités, soit 64 % des universités ayant répondu.

A la question posée sur le ratio nombre d'étudiants / directeur des études 25 universités ont donné des réponses exploitables.

Les réponses s'échelonnent, pour un directeur, de 16 à 600 étudiants.

Pour 11 universités le ratio va jusqu'à 100 (44 % des 25 universités).

Pour 9 universités il va de 101 à 200 (36 %).

Pour 4 universités, il va de 300 à 400 (16 %).

Pour 1 université il est de 600 (4 %).

Des équipes de formation pluridisciplinaires ont été constituées dans 32 universités, soit 84 % des répondantes.

Au niveau

- du domaine de formation dans 15 d'entre elles

- de la mention dans 18 d'entre elles

- du parcours dans 7 d'entre elles

(7 universités ont donné plusieurs réponses).

Le nombre moyen de personnes composant une équipe de formation s'échelonne de 3 à 60 personnes.

Sur 30 universités ayant donné des réponses exploitables :

11 universités ont des équipes composées De 3 à 10 personnes

13 universités ont des équipes composées De 11 à 20

3 universités ont des équipes composées De 21 à 39

3 universités ont des équipes composées De 40 à 60

La composition moyenne d'une équipe de formation sur 29 réponses exploitables :

- 2 universités ont des équipes composées exclusivement d'enseignants chercheurs (7 %)

- 8 universités ont des équipes comportant des enseignants et des IATOS (28 %)

- 12 universités ont des équipes comportant trois catégories de personnes (41 %)

(9 univ. : enseignants/IATOS/Scuio et 3 univ. : enseignants/IATOS/étudiants)

- 6 universités ont des équipes comprenant quatre catégories de personnes (21 %)

(5 univ. : enseignants/IATOS/SCIUO/étudiants et 1 univ. : enseignant/IATOS/SCUIO et autres)

- 1 université a des équipes comprenant 5 catégories de personnes (3 %).

Sur 29 réponses exploitables, la représentation enseignante est citée 29 fois ; elle représente de 48 % à 100 % de la composition de l'équipe.

Les IATOS, cités 26 fois pèsent de 3 % à 30 % dans la composition des équipes

Les SCUIO cités 15 fois pèsent de 4,5 % à 10 %

Les étudiants cités 10 fois pèsent de 4,5 % à 48 %

Les autres catégories citées trois fois pèsent de 5 à 14 %

La fréquence des réunions des équipes de formation

Dans 1 université les équipes se réunissent 18 fois dans l'année

Dans 4 universités « « 9 fois dans l'année

Dans 4 universités « « 6 fois dans l'année

Dans 3 universités « « 4 fois dans l'année

Dans 4 universités « « 3 fois dans l'année

Dans 6 universités « « 2 fois dans l'année

Dans 14 universités, un bilan pédagogique est présenté annuellement devant les conseils

Le bilan pédagogique est prévu dans 18 autres.

4 - L'organisation pédagogique

33 universités (sur 39) soit 85 % déclarent qu'il existe un réel tronc commun dans le domaine de formation.

Sur 29 réponses exploitables, le tronc commun du cursus licence représente de 10 à 120 ECTS.

Dans 14 universités il représente de 10 à 30 ECTS sur le cursus licence.

Dans 8 universités, il représente de 31 à 60 ECTS.

Dans 7 universités, il représente de 61 à 120 ECTS.

Dans 34 réponses exploitables les universités déclarent que les Unités d'enseignement optionnelles représentent de 6 à 68 ECTS.

Dans 4 universités, elles représentent de 6 à 20 ECTS.

Dans 16 universités, elles représentent de 21 à 40 ECTS.

Dans 14 universités, elles représentent de 41 à 68 ECTS.

Dans 27 réponses exploitables, les universités déclarent que les Unités d'enseignement libres représentent de 5 à 36 ECTS.

Dans 10 universités (37 %), les UE libres représentent jusqu'à 10 ECTS.

Dans 12 universités (44 %) les UE libres représentent de 11 à 20 ECTS.

Dans 4 universités (15 %), elles représentent de 21 à 30 ECTS.

Dans 1 université (4 %), elles représentent 36 ECTS.

Il existe un enseignement obligatoire des langues pour non spécialistes dans 38 universités (97 %).

Sur 37 réponses exploitables, il varie de 3 à 18 ECTS.

Dans 6 universités, il représente jusqu'à 5 ECTS sur le cursus licence.

Dans 15 universités, il représente de 6 à 10 ECTS.

Dans 11 universités, il représente de 11 à 15 ECTS.

Dans 5 universités, il représente de 16 à 18 ECTS.

L'enseignement des langues pour non spécialistes traduit en nombre d'heures :

Sur 35 réponses exploitables il varie de 27 H à 150 H.

Dans 8 universités, il représente de 27 à 50 H.

Dans 16 universités, il représente de 51 à 100 H.

Dans 11 universités, il représente de 101 à 150 H.

Il existe un enseignement obligatoire de l'informatique d'usage dans 32 universités (82 %).

Sur 31 réponses exploitables, il varie de 2 à 35 ECTS

Dans 24 universités, il représente de 2 à 5 ECTS.

Dans 4 universités, il représente de 6 à 10 ECTS.

Dans 3 universités, il représente de 11 à 35 ECTS.

L'enseignement obligatoire de l'informatique d'usage traduit en nombre d'heures :

Sur 30 réponses exploitables, il varie de 10 H à 250 H.

Dans 23 universités, il représente de 10 H à 50 H.

Dans 4 universités, il représente de 51 à 100 H.

Dans 3 universités, il représente de 101 à 250 H.

Des enseignements nouveaux ont été créés dans 31 universités.

Avec l'introduction du LMD, la proportion de TD par étudiant a été :

- augmentée dans 14 établissements

- maintenue dans 23 établissements

- diminuée dans aucun cas

Avec l'introduction du LMD, la proportion de TP par étudiant a été :

- augmentée dans 10 établissements
- maintenue dans 26 établissements
- diminuée dans 2 cas

Le nombre moyen d'unités d'enseignement prévu par semestre sur 38 réponses exploitables, varie de 3 à 8.

Dans 2 universités il est de 3 UE/semestre

1	4
20	5
7	6
2	7
3	8
1	de 3 à 5
1	de 4 à 5
1	de 4 à 7

Des dispositifs de formation ouverte et à distance ont été intégrés dans les cursus dans 14 universités, soit 36 %.

et 22 universités déclarent avoir mis en place d'autres innovations pédagogiques dans le cadre du LMD

Le nombre de crédits ECTS affectés à chaque UE a été calculé :

- Par conversion des volumes d'heures en présentiel dans 10 universités.
- Par prise en compte à la fois des heures en présentiel et du travail personnel de l'étudiant dans 27 universités.

18 universités affectent des crédits ECTS aux éléments constitutifs d'UE.

Les initiatives étudiantes sont validées par des crédits ECTS dans 18 universités.

Les stages hors cursus sont validés par des crédits ECTS dans 4 universités.

Par étudiant, le volume des heures en présentiel a été :

- réduit dans 13 universités.
- maintenu dans 24 autres.
- augmenté dans 3 universités.

Des aménagements des études ont été proposés dans 30 universités (sur 39) soit 77 %

- Dans 21 à destination des étudiants salariés
- Dans 23 à destination des sportifs de haut niveau
- Dans 2 à destination des étudiants handicapés
- Dans 2 à destination des étudiants de CPGE
- Dans 9 à destination d'autres publics.

(plusieurs réponses ont été données par université)

6 universités n'ont cité qu'un type de public.

8 universités en ont cité 2.

9 universités en ont cité 3.

4 universités en ont cité 4.

et 1 université en a cité 5.

5 - L'évaluation des formations et des enseignements.

36 universités ont répondu avoir mis en place des modalités d'évaluation des formations et des enseignements.

Ces modalités consistent en (plusieurs modalités ont été données par université) :

- des questionnaires pour 34 d'entre elles
- des sondages pour deux d'entre elles,
- des réunions d'échanges pour 10 d'entre elles
- des interviews pour 2 d'entre elles

2 universités ont mis en place une autre modalité d'évaluation.

22 universités n'ont mis en place qu'1 de ces modalités d'évaluation.

9 universités en ont mis 2.

2 universités en ont mis 3.

Sur l'ensemble du cursus licence, le pourcentage de mentions évaluées :
sur 30 réponses exploitables, varie de 1 à 100.

8 universités évaluent de 1 à 50 % de leurs mentions

1 université évalue de 51 à 99 % de leurs mentions

21 universités évaluent 100 % de leurs mentions.

Le pourcentage moyen d'étudiants interrogés :

sur 22 réponses exploitables varie de 1 à 100 %

4 universités interrogent jusqu'à 50 % des étudiants

7 universités interrogent de 51 à 100 % des étudiants

12 universités interrogent 100 % des étudiants.

Le taux moyen de réponse :

sur 18 réponses exploitables, il varie de 10 à 100 %

Dans 2 universités, il est de 10 à 40.

Dans 7 universités, il est de 50 à 70.

Dans 4 universités, il est de 71 à 80.

Dans 5 universités, il est de 100 %.

L'usage des résultats de l'évaluation :

Dans 25 universités, les résultats de l'évaluation sont à destination des enseignants.

Dans 17 universités, ils sont à l'usage des conseils.

5 universités ont créé des commissions paritaires adhoc.

1 université diffuse les résultats sur son site.

Les universités ont donné plusieurs réponses :

11 universités ont donné une réponse

14 ont donné deux réponses

1 université a donné trois réponses.

Il existe une commission centrale d'évaluation au niveau de l'université dans 23 universités (59 %).

6 - Les modalités de contrôle des connaissances

Le LMD a permis de modifier les pratiques en matière de contrôle des connaissances dans 33 universités soit 85%.

Dans 4 universités l'évaluation a été simplifiée.

Dans 18 universités le contrôle continu a été augmenté.

(3 universités ont fait les deux réponses)

Le pourcentage moyen de contrôle continu dans les contrôles des connaissances de la totalité du cursus licence varie de 15 à 100.

Sur 30 réponses exploitables :

Dans 4 universités, le pourcentage de contrôle continu va jusqu'à 20.

Dans 13 universités, il s'échelonne de 21 à 40.

Dans 9 universités, il s'échelonne de 41 à 60.

Dans 1 université, il s'échelonne de 61 à 100.

Dans 3 universités, il est de 100.

Le contrôle continu comprend des épreuves orales dans 14 universités et des épreuves écrites dans 17 autres et 7 universités ont d'autres modes de contrôle continu (les universités ont cité plusieurs modalités).

Globalement, le nombre d'épreuves terminales écrites et orales par étudiant, a été:

- augmenté dans 7 universités

- maintenu dans 14 universités

- diminué dans 17 autres (soit 44 %).

Il existe une charte des examens dans 30 universités.

4 universités ont déclaré avoir recours aux notes éliminatoires.

Moment où les deux sessions d'examen sont organisées :

Dans 5 universités, les deux sessions d'examen sont organisées au sein de chaque semestre.

Dans 18 universités, les 2^{ème} sessions des deux semestres se déroulent en juin.

Dans 6 universités, la 2^{ème} session des deux semestres se déroule en septembre.

Pour 8 universités, les réponses varient en fonction des composantes.

Un dispositif pédagogique particulier de soutien a été mis en place entre les deux sessions d'examen dans 22 universités.

La compensation a été mise en place :

-Par semestre dans 37 universités

-Par année dans 18 universités

-Sur l'ensemble du cursus par 15 universités

-Autre : 9 universités

5 universités ne mettent en place que la compensation semestrielle.

13 universités compensent au semestre et à l'année.

11 compensent au semestre et sur l'ensemble du cursus.

6 universités utilisent les 3 modes de compensation.

7 - Questions complémentaires

Un comité de suivi sur le LMD, interne à l'établissement, a été mis en place dans 23 universités.

Un dispositif de suivi de cohortes a été mis en place dans 23 universités.

La réforme a conduit à une réorganisation du service scolarité dans 20 universités (51 %).

La réforme a suscité des discussions sur la définition des UFR dans 20 universités.

Les personnels administratifs ont bénéficié d'une formation spécifique dans 20 universités.

Une formation des IATOS est envisagée dans 4 universités.

Les personnels enseignants ont bénéficié d'une formation spécifique dans 8 universités.

Une formation des enseignants est envisagée dans 4 universités.

8 - Commentaires libres sur la mise en place des licences du LMD dans votre université

Pour l'instant ils ne sont pas « traités »

nécessité de réfléchir sur le découpage des UFR, organisation du service scolarité, nécessité de réfléchir sur les modalités de CC
lmd malgré surcroît de travail s'est bien passé. Principal pb application des règles de compensation. Multiplication du nombre des examens, et lourdeur de la session de rattrapage.
manque de moyens pour rétribuer le temps d'encadrement, forte mobilisation d'une partie des enseignants, freins des autres, apogée ne suit pas, le plus gros du travail reste à faire pour améliorer la pédagogie
trop tôt pour bilan, cependant enseignements modernisés
difficultés pour uniformisation des périodes d'examen, problème de la compensation annuelle à laquelle restent attachés les étudiants, difficulté qu'engendrera la possibilité de progresser sans l'acquisition des deux semestres, cauchemar organisationnel.
mise en place difficile car nécessité de recréer toutes les structures d'enseignement dans Apogée d'où des difficultés pour procéder aux inscriptions pédagogiques et organiser les examens.
hétérogénéité de mise en œuvre du LMD selon les domaines. En ST la pluralité de statuts de composantes est un obstacle.
augmentation TD donc augmentation H comp, pb locaux, pb de panneaux d'affichage, pb de salles pb d'emplois du temps
regret disparition licence pluridisciplinaire, pb réforme à moyens constants, pb de reconnaissance des activités des EC
impression très positive car renforcement de la pluridisciplinarité, amélioration des parcours, améliorations diverses permises par la liberté d'organisation dont l'université a bénéficié
le fait de basculer en 2003 après le contrat fait prendre conscience de la précipitation et de la nécessité de retravailler de nombreux points. Les craintes émises au départ par les enseignants et les étudiants, se sont estompées. Mobilité internationale reste faible en L. La suppression de certains diplômes tels MST rend indispensable la réflexion sur le L3. Nécessité de prise en compte de toutes les tâches des enseignants. Besoins urgents de IATOS
pb de réforme faite à moyens constants, nécessité d'harmoniser les calendriers universitaires pour favoriser la mobilité
difficultés d'emploi du temps importantes, choix de modules très important au départ mais difficiles à maintenir. Des modules communs dans plusieurs filières mais difficultés de se mettre d'accord sur la valeur des crédits. Peu d'effets sur la mobilité internationale, impression d'être plus souvent en examen qu'avant. Problème de l'enjambement. dépenses d'énergie importante, souhait de cadrage national pour un certain nombre de points. Pb des inscriptions annuelles. Nécessité d'améliorer dans le prochain projet.
gestion administrative difficile, transition compliquée pour gérer nouveau et ancien système, difficultés dans les emplois du temps, apogée pas adapté, points positifs : baisse des défaillants, amélioration du taux de réussite, meilleur dialogue enseignant/étudiants

1 - Mise en place du LMD en cursus licence

Basculement progressif par année de licence :

4 universités

Année de mise en place de la licence :

Mise en place en 2002 : 1 université.

Mise en place en 2003 : 7 universités.

Mise en place en 2004 : 23 universités

A la question posée sur le nombre de mentions ouvertes et sur le nombre d'étudiants inscrits dans la totalité du cursus licence : 30 universités ont répondu. Aussi le nombre moyen d'étudiants par mention de licence s'échelonne de 75 à 1190.

1 université a jusqu'à 100 étudiants par mention

3 ont de 101 à 200

5 « de 201 à 300

10 « de 301 à 400

4 « de 401 à 500

6 « de 501 à 900

1 « de 900 à 1190

2 - Dispositifs d'information et d'accueil

Mise en place de dispositifs d'information :

- en direction des lycéens et /ou des parents d'élève : 32 universités

- en direction des enseignants du second degré : 29 universités

- en direction des conseillers d'orientation : 31 universités

Des dispositifs d'accueil ont été organisés par 30 universités, soit 94 %des universités ayant répondu,

Dont :

semaine d'accueil pour 27 universités

entretiens pour 14 universités

conférences pour 20 universités

Autres dispositifs d'information et d'accueil pour 19 universités

3- L'accompagnement pédagogique de l'étudiant

Dans 28 universités, les étudiants ont bénéficié d'un dispositif de conseil pour choisir leur parcours.

Dans 28 universités, les étudiants ont bénéficié d'un dispositif de conseil pour choisir leurs unités d'enseignement.

Dans 27 universités, les étudiants ont bénéficié des deux dispositifs, soit dans 84 %des universités.

Une aide à la construction du projet personnel et professionnel a été mise en place dans **25 universités**, soit **78 % (des universités ayant répondu)**.

Dans 12 universités, cette aide est généralisée dans le domaine (**38 % des universités ayant répondu**).
Dans 12 universités, elle est généralisée au niveau des mentions.

- Sous forme d'unité d'enseignement obligatoire **dans 10 établissements**
- Sous forme d'unité d'enseignement facultative **dans 13 établissements**
- Sous forme d'un dispositif de conseil obligatoire **dans 1 établissement**
- Sous forme d'un dispositif de conseil facultatif **dans 14 établissements**
- autre : **4 établissements**.

23 universités sur 32 déclarent avoir nommé un directeur des études de 1^{ère} année

- pour le domaine de formation dans **3 universités**
 - pour chaque mention de licence dans **17 universités**
 - pour chaque parcours dans **7 universités**
- (Des universités ont fait plusieurs réponses)
- autre formule dans **3 autres cas**

29 universités déclarent avoir mis en place des dispositifs de soutien aux étudiants en difficultés.

Un ou des enseignants référents ont été mis en place dans **24 universités**, soit **75 % des universités ayant répondu**.

A la question posée sur le ratio nombre d'étudiants / directeur des études **11 universités ont donné des réponses exploitables**.

Les réponses s'échelonnent de **57 à 500 étudiants pour un directeur**.

Pour **3 universités** le ratio va jusqu'à **100 (27 % des 11 u.)**.

Pour **4 universités** il va de **101 à 200 (36 %)**.

Pour **3 universités**, il va de **300 à 400 (27 %)**.

Pour **1 université** il est de **500 (9%)**.

Des équipes de formation pluridisciplinaires ont été constituées **dans 26 universités (soit 81 % des universités répondantes)**

Au niveau

- du domaine de formation **dans 9 d'entre elles**
 - de la mention **dans 21 d'entre elles**
 - du parcours dans **10 d'entre elles**
- (**11 universités ont donné plusieurs réponses**).

Le nombre moyen de personnes composant une équipe de formation s'échelonne de **5 à 40 personnes**.

Sur 20 universités ayant donné des réponses exploitables :

7 universités ont des équipes composées **De 3 à 10 personnes**

12 universités ont des équipes composées **De 11 à 20**

1 université a une équipe composée **De 40 personnes**

La composition moyenne d'une équipe de formation sur 19 réponses exploitables.

- 2 universités ont des équipes composées exclusivement d'enseignants chercheurs (11%).

- 5 universités ont des équipes comportant des enseignants et des IATOS (26%).

- 5 universités ont des équipes comportant trois catégories de personnes (26 %).

(3 univ. : enseignants/IATOS/Scuio ; 1 univ. : enseignants/IATOS/étudiants et 1 u. :enseignants/IATOS et autres).

- 5 universités ont des équipes comprenant quatre catégories de personnes (26 %).

(3 univ. : enseignants/IATOS/SCIUO/étudiants, 1 univ. : enseignants/IATOS/SCUIO et autre, 1 univ. : enseignants/IATOS,SCUIO et autres).

- 2 universités ont des équipes comprenant 5 catégories de personnes (11 %).

Sur 19 réponses exploitables, la représentation enseignante est citée 19 fois ; elle représente de 55% à 100 % de la composition de l'équipe.

Les IATOS, cités 16 fois pèsent de 5 % à 20 % dans la composition des équipes.

Les SCUIO cités 9 fois pèsent de 5 % à 12 %.

Les étudiants cités 7 fois pèsent de 1 % à 27 %.

Les autres catégories citées cinq fois pèsent de 1 à 28 %.

La fréquence des réunions des équipes de formation

Dans 4 universités	«	«	9 fois dans l'année
Dans 2 universités	«	«	6 fois dans l'année
Dans 2 universités	«	«	4 fois dans l'année
Dans 2 universités	«	«	3 fois dans l'année
Dans 2 universités	«	«	2 fois dans l'année
Dans 1 université	«	«	1 fois dans l'année

Dans 11 universités, un bilan pédagogique est présenté annuellement devant les conseils.

Le bilan pédagogique est prévu dans 13 autres.

4 - L'organisation pédagogique

12 universités sur 32, soit 38 % déclarent qu'il existe un réel tronc commun dans le domaine de formation.

Sur 11 réponses exploitables, le tronc commun du cursus licence représente de 4 à 120 ECTS.

Dans 5 universités, il représente de 4 à 30 ECTS sur le cursus licence.

Dans 4 universités, il représente de 31 à 60 ECTS.

Dans 2 universités, il représente de 61 à 120 ECTS.

Dans 25 réponses exploitables, les universités déclarent que les Unités d'enseignement optionnelles représentent de 3 à 60 ECTS sur le cursus licence.

Dans 6 universités, elles représentent de 3 à 20 ECTS.

Dans 8 universités, elles représentent de 21 à 40 ECTS.

Dans 11 universités, elles représentent de 41 à 60 ECTS.

Dans 20 réponses exploitables, les universités déclarent que les Unités d'enseignement libres représentent de 6 à 30 ECTS sur les 180 crédits du cursus licence.

Dans 6 universités (30 %), les UE libres représentent jusqu'à 10 ECTS.

Dans 7 universités (35 %) les UE libres représentent de 11 à 20 ECTS.

Dans 7 universités (35 %) elles représentent de 21 à 30 ECTS.

Il existe un enseignement obligatoire des langues pour non spécialistes dans 31 universités (97 %).

Sur 29 réponses exploitables, il varie de 3 à 38 ECTS

Dans 2 universités, il représente jusqu'à 5 ECTS sur le cursus licence.

Dans 6 universités, il représente de 6 à 10 ECTS.

Dans 10 universités, il représente de 11 à 15 ECTS.

Dans 6 universités, il représente de 16 à 20 ECTS.

Dans 5 universités, il représente de 21 à 38 ECTS.

L'enseignement des langues pour non spécialistes traduit en nombre d'heures ; sur 29 réponses exploitables, il varie de 36 H à 240 H.

Dans 4 universités, il représente de 36 à 50 h.

Dans 9 universités, il représente de 51 à 100 h.

Dans 13 universités, il représente de 101 à 150 h.

Dans 3 universités, il représente de 151 à 240 h.

Il existe un enseignement obligatoire de l'informatique d'usage dans 20 universités (63 %)

Sur 19 réponses exploitables, il varie de 1 à 30 ECTS.

Dans 13 universités, il représente jusqu'à 5 ECTS sur le cursus licence.

Dans 4 universités, il représente de 6 à 10 ECTS.

Dans 2 universités, il représente de 11 à 30 ECTS.

L'enseignement obligatoire de l'informatique d'usage traduit en nombre d'heures :

Sur 19 réponses exploitables varie de 10 H à 150 h.

Dans 14 universités, il représente de 10 H à 50 h.

Dans 4 universités, il représente de 51 à 100 h.

Dans 1 université., il représente de 101 à 150 h.

Des enseignements nouveaux ont été créés dans 26 universités.

Avec l'introduction du LMD, la proportion de TD par étudiant a été :

- augmentée dans 14 établissements.

- maintenue dans 15 établissements.

- diminuée dans aucun cas.

Avec l'introduction du LMD, la proportion de TP par étudiant elle été :

- augmentée dans 1 établissement.

- maintenue dans 1 établissement.

- diminuée dans 1 cas.

En fait, des établissements signalent que la question n'est pas applicable en Lettres et Langues.

Le nombre moyen d'unités d'enseignement prévu, par semestre, sur 28 réponses exploitables, varie de 2 à 11.

Dans 1 université, il est de 2 UE/semestre

1	3
5	4
7	5
5	6
2	7
2	8
1	9
1	de 3 à 4
1	de 3 à 5
1	de 4 à 5
1	de 10 à 11

Des dispositifs de formation ouverte et à distance ont été intégrés dans les cursus dans 14 universités soit 44 %.

13 universités déclarent avoir mis en place d'autres innovations pédagogiques dans le cadre du LMD, dont 4 portant sur des dispositifs d'auto formation

Le nombre de crédits ECTS affectés à chaque UE a été calculé :

- Par conversion des volumes d'heures en présentiel dans 4 universités.
- Par prise en compte à la fois des heures en présentiel et du travail personnel de l'étudiant dans 27 universités.

15 universités affectent des crédits ECTS aux éléments constitutifs d'UE.

Les initiatives étudiantes sont validées par des crédits ECTS dans 15 universités.

Les stages hors cursus sont validés par des crédits ECTS dans 5 universités.

Par étudiant, le volume des heures en présentiel a été :

- réduit dans 8 universités.
- maintenu dans 19 autres .
- augmenté dans 3 universités.

Des aménagements des études ont été proposés dans 26 universités (sur 32) soit 81 % :

- Dans 17 à destination des étudiants salariés
- Dans 13 à destination des sportifs de haut niveau
- Dans 8 à destination des étudiants handicapés
- Dans 3 à destination des étudiants des élus étudiants
- Dans 6 à destination d'autres publics.

Plusieurs réponses ont été données par université :

6 universités n'ont cité qu'un type de public.

6 universités en ont cité 2.

6 universités en ont cité 3.

1 université en a cité 4.

et 1 université en a cité 5.

5 - L'évaluation des formations et des enseignements

28 universités ont répondu avoir mis en place des modalités d'évaluation des formations et des enseignements.

Ces modalités consistent en (plusieurs réponses ont été données par université) :

- des questionnaires pour 17 d'entre elles
- des sondages pour 1 d'entre elles
- des réunions d'échanges pour 5 d'entre elles
- des interviews pour 2 d'entre elles.

2 universités ont mis en place une autre modalité d'évaluation.

17 universités n'ont mis en place qu'1 de ces modalités d'évaluation.

2 universités en ont mis 2.

2 universités en ont mis 3.

Sur l'ensemble du cursus licence. le pourcentage moyen de mentions évaluées, sur 18 réponses exploitables, varie de 7 à 100.
5 universités évaluent de 7 à 50 % de leurs mentions.
13 universités évaluent 100 % de leurs mentions.

Le pourcentage moyen d'étudiants interrogés, sur 12 réponses exploitables, varie de 19 à 100 %.
2 universités interrogent jusqu'à 50 % des étudiants.
3 universités interrogent de 51 à 100 % des étudiants.
7 universités interrogent 100 % des étudiants.

Le taux moyen de réponse, sur 8 réponses exploitables, varie de 55 à 100 %
Dans 5 universités il est de 50 à 70 %.
Dans 1 université, il est de 80 %.
Dans 2 universités, il est de 100 %.

L'usage des résultats de l'évaluation :
Dans 19 universités, les résultats de l'évaluation sont à destination des enseignants.
Dans 16 universités, ils sont à l'usage des conseils.

1 université diffuse les résultats sur son site.

Certaines universités ont donné plusieurs réponses.
4 universités ont donné 1 réponse.
13 ont donné 2 réponses.
1 université a donné 3 réponses.

Il existe une commission centrale d'évaluation au niveau de l'université dans 19 universités (59 %).

6 - Les modalités de contrôle des connaissances

Le LMD a permis de modifier les pratiques en matière de contrôle des connaissances dans 23 universités (72 %).

Dans 2 universités, on constate une réduction des évaluations.
Dans 12 universités, le contrôle continu a été augmenté.

Le pourcentage moyen de contrôle continu dans les contrôles des connaissances de la totalité du cursus licence varie de 2 à 80.

Sur 23 réponses exploitables :

- Dans 2 universités le pourcentage de contrôle continu va jusqu'à 20.
- Dans 6 universités il s'échelonne de 21 à 40.
- Dans 11 universités, il s'échelonne de 41 à 60.
- Dans 4 universités, il s'échelonne de 61 à 80.

Le contrôle continu comprend des contrôles oraux dans 18 universités.
Il inclut des contrôles écrits dans 13 autres et 7 universités ont d'autres modes de contrôle continu (les universités ont cité plusieurs modalités).

Globalement, le nombre d'épreuves terminales écrites et orales par étudiant, a été :
- augmenté dans 4 universités
- maintenu dans 13 universités
- diminué dans 14 autres, soit 44 %.

Il existe une charte des examens dans 25 universités.

3 universités ont déclaré avoir recours aux notes éliminatoires.

Les deux sessions d'examen sont organisées :

Pour 2 universités, au sein de chaque semestre.

Dans 15 universités, les 2^{ème} session des deux semestres se déroulent en juin.

Dans 13 universités, la 2^{ème} session des deux semestres se déroule en septembre.

Pour 1 université, la 2^{ème} session est organisée un an plus tard

Un dispositif pédagogique particulier de soutien a été mis en place entre les deux sessions d'examen dans 11 universités.

La compensation a été mise en place :

- Par semestre dans 31 universités.

- Par année dans 16 universités.

- Sur l'ensemble du cursus par 10 universités.

- Autre : 4 universités.

5 universités ne mettent en place que la compensation semestrielle.

12 universités compensent au semestre et à l'année.

9 compensent au semestre et sur l'ensemble du cursus.

4 universités utilisent les 3 modes de compensation.

7 - Questions complémentaires

Un comité de suivi sur le LMD, interne à l'établissement, a été mis en place dans 19 universités.

Un dispositif de suivi de cohortes a été mis en place dans 21 universités.

La réforme a conduit à une réorganisation du service scolarité dans 21 universités (66%).

La réforme a suscité des discussions sur la définition des UFR dans 15 universités.

Les personnels administratifs ont bénéficié d'une formation spécifique dans 16 universités.

Une formation des IATOS est envisagée dans 6 universités.

Les personnels enseignants ont bénéficié d'une formation spécifique dans 9 universités.

Une formation des enseignants est envisagée dans 4 universités.

8 - Commentaires libres sur la mise en place des licences du LMD dans l'université

Les commentaires n'ont pas encore été « traités »

nécessité de moyens pour pédagogie nouvelle, grande charge pour IATOS, pb de charge de travail des enseignants
pb des moyens constants, la compensation choisie interdit traitement informatisé
pb d'amphis insuffisants et en nb de places insuffisantes, nombreuses corrections pour les enseignants d'où nécessité de réfléchir sur les méthodes d'évaluation des étudiants, salles TD insuffisantes, pb d'emplois du temps, fatigues nerveuses des personnels
pb de gestion des cursus notamment semestres blancs, inscription annuelle dans un système semestrialisé, équipes de formation, concept nouveau par rapport aux anciennes équipes, scuo déconnectés des scolarités, pb de calendriers universitaires
décalage entre maquettes et mise en œuvre d'où nécessité de réajuster, enseignants fatigués (du moins ceux qui s'impliquent), un peu tôt pour faire un vrai bilan
mise en place d'un CIPE (centre d'innovation pédagogique)
impossibilité de mise en place du LMD à coûts constants, ouverture d'une 3ème année sur un site délocalisé, difficultés de mise en œuvre des C2I, augmentation des besoins pour accompagnement et coordination, cadrages internes difficiles à mettre en place. Création d'une dynamique d'ouverture.
l'obligation de tenir des jurys de fin de 1 ^{er} semestre occasionne une rupture trop importante pour les étudiants entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} trimestre de chaque année de licence- nécessité de réduire le volume global des Unités d'ouverture.
importantes discussions entre composantes, réflexion sur les compétences. Les crédits européens ont obligé à réfléchir sur l'importance relative des différents enseignements et le travail des étudiants. Poids excessif des examens induit par le maintien abusif des deux sessions dans une organisation semestrielle en dépit d'un effort réel pour limiter le nombre des épreuves. La part excessive des examens porte préjudice aux étudiants. L'exemple de voisins (ex l'Allemagne) devrait nous inciter à modifier notre réglementation (véritable semestrialisation des enseignements, modalités de contrôle allégées).
accent mis sur les parcours types, réorientations facilitées, rôle essentiel des directeurs des études. Pluridisciplinarité a été réaffirmée, langues vivantes développées.
coût de la réforme, enseignants hostiles à la diminution du nb d'h de leur matière, cpt ??attente des étudiants et des pro, obstacle : inscription annuelle, pb reconnaissance des tâches dans carrière des pers.
capitalisation et compensation sont antinomiques, contraires à l'harmonisation européenne, pb de salles et pb de moyens.
LMD a permis d'innover, amélioration de l'accueil et suivi, création d'UE libres..., manque des moyens en H. multiplication des problèmes administratifs.
cf commentaires sciences
pb emplois du temps, gestion de salles, y-a-t-il une vie après la fac ?
pb financier car accroissement du nb d'h, pénurie de salles, pb d'emplois du temps
ttes les années de licence sont passées au LMD
mise en œuvre rapide en 2003 fait apparaître le besoin d'améliorer en comparaison avec les autres établissements. Nécessité d'une réflexion sur le projet pro, sur les licences professionnelles. Nécessité de prendre en compte toutes les tâches des enseignants+problèmes financiers.
pb de moyens et nécessité d'harmoniser les calendriers pour la mobilité.
intérêt du LMD : cohérence et lisibilité plus grandes des maquettes entre les mentions, possibilité d'offres nouvelles et transdisciplinarité, nécessité de développer le tutorat d'accompagnement.
difficultés de faire évoluer les mentalités enseignantes et éviter les tubes donc réforme progressive